



PROCÉDURES LOCALES

Championnat Régional de Vol en Planeur Hauts de France 2026

Catégorie Générale Classe Multiclasse

Du 14/05 au 17/05/2026

Du 23/05 au 25/05/2026

ABBEVILLE

Edition du 02/03//2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : XXXX

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

Remarque éditoriale à supprimer :

- *Les conseils de rédaction sont écrits en bleu (à supprimer une fois traités)*
- *L'organisation doit remplacer les champs surlignés en jaune par la valeur retenue.*



Table des matières

1. DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION	3
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPÉTITION	3
1.2. CALENDRIER DE LA COMPÉTITION	3
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2. GÉNÉRALITÉS	4
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DÉCOLLAGES	4
2.2. CATÉGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISÉ	4
2.4. ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5. ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS	4
2.6. SITE INTERNET	5
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES	5
2.8. DÉFINITION DE L'ESPACE AÉRIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9. EMBLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10. MESSAGERIE	5
3. PROCÉDURES AU SOL	6
3.1. PRÉSENTATION DE L'AÉRODROME	6
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET POINT DE PESÉE	6
3.3. PROCÉDURE DE PESÉE	6
3.4. PROCÉDURE DE DÉBALLASTAGE EN PISTE	6
3.5. GRILLE DE DÉCOLLAGE	6
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7. DÉPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	7
3.8. POSSIBILITÉS DE DÉPANNAGE AIR	7
4. PROCÉDURES EN VOL	8
4.1. FRÉQUENCES RADIO	8
4.2. DÉCOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DÉCOLLAGE AUTONOME	8
4.3. PROCÉDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR	8
4.4. INFORMATION D'ARRIVÉE	8
4.5. PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET D'ATTERRISSAGE	8
5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	10
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN (LE CAS ÉCHÉANT)	10
5.2. ZONE DES ÉPREUVES	10
5.3. PARAMÈTRES DES PORTES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE	10
5.4. PROCÉDURE DE DÉPART AVEC PEV	10

5.5.	ANNULATION D'ÉPREUVE EN VOL	11
5.6.	PÉNALITÉ ALTITUDE D'ARRIVÉE	11
6.	DIVERGENCES PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT FÉDÉRAL NP4.1 EN VIGUEUR	11
7.	ANNEXES	11

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat Régional des Hauts-de-France 2026 de Vol en Planeur
- Lieu : Abbeville LFOI
- Association organisatrice : Aéroclub Abbeville Buigny Baie de Somme, section vol en planeur
- Altitude de référence de l'aérodrome : 67 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 01/05/2026
- Entraînement (non officiel) : 13/05/2026
- Période d'enregistrement : à partir du 01 mars 2026
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club): XXX
- Premier briefing : 14/05/2026 à 09h30
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 14 au 17 et 23 au 25 mai 2026
- Remise des prix : 25/05/2023 à l'Aéroclub d'Abbeville en fonction de la météo.

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Mathieu CAUDRELIER
- Représentant fédéral ou régional : XXX
- Choix des épreuves : Alexandre FIERAIN
- Scoring : Alexandre FIERAIN, Sébastien FRISON
- Secrétariat : Louis ADAMS, Sophie GELE

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Mathieu CAUDRELIER
- Sécurité des vols : Mathieu CAUDRELIER
- Météorologue : Alexandre FIERAIN
- Logistique : Olivier CAUDRELIER
- Contrôle Technique : XXX
- Remorquage : François DUVOLLET
- Treuillage : XXX
- Webmaster : Françoise SOCKEEL
- Responsable presse : Françoise SOCKEEL, Louis ADAMS

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 07 68 08 43 79
- E-mail : alexandre.fierain80@gmail.com
- Site web : <http://aeroclub-abbeville.fr>
- Adresse postale : Route de Boulogne 80132 Buigny Saint Maclou

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 130 € pour les pilotes.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500m AGL) est de 30 €.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €

2.2. Catégories, classes et types de planeurs admis

Catégorie : Générale

Classe : Multiclasse

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 30

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.68 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Pour les Championnats de France seulement :

- tout enregistreur de vol utilisé, principal ou secours, doit être soit homologués IGC ou soit un FLARM.
- uniquement en Championnat de France Catégorie Générale Classes Standard+15, Biplace 20m, 18m et Libre : l'enregistreur principal doit disposer de la fonction « Marqueur d'Evenement » afin de pouvoir utiliser la procédure PEV (cf NP4.1 §12.4.5).

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

Sans objet

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est

<https://www.soaringspot.com/fr/championnat-regional-des-hauts-de-france-2026-abbville-2026/>

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : SCARDO
- Points d'arrivée utilisables : SCARDO

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : défini durant le briefing journalier

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé salle de Briefing Bessie Coleman

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Votre inscription à ce groupe sera automatique grâce aux numéros de téléphone indiqué lors de votre inscription

3. Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome



3.2. Consignes de mise en piste et point de pesée

- Gyrophare obligatoire sur tous les véhicules de piste
- Une présentation est faite par un diaporama.

3.3. Procédure de pesée

Sans objet

3.4. Procédure de déballastage en piste

Sans objet

3.5. Grille de décollage

Placement libre par l'arrière.

Les biplaces seront placés derrière pour des raisons de sécurité de décollage.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : 15 min avant le premier décollage prévu.

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe *salle de briefing Bessie Coleman*.

N° de téléphone : 06 07 23 09 75

Whatsapp PC Vache : 06 07 23 09 75

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : concours@planeur-abbville.fr
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4.Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122.650MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 120.060 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

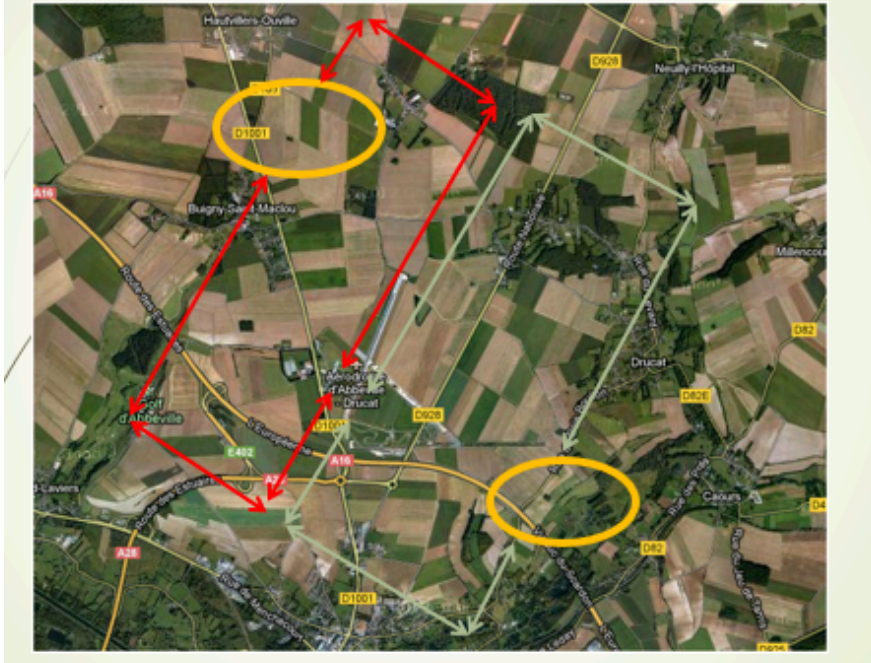
Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.500 MHz
- 123.050 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

Zone de largage et retour des remorqueurs



Ces informations seront reportées au briefing quotidien.

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

S'annoncer sur la fréquence 120.060, en sécurité

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au franchissement du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, direct ou tour de piste »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

Un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figureront au briefing.

Le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

Une fois posé, le planeur est dégagé de la piste le plus rapidement possible. Les véhicules de l'organisation sont les seuls à pouvoir intervenir sur les pistes pour dégager les planeurs.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

5.2. Zone des épreuves

Information reportée au briefing quotidien.

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 250 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.5. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour franchissement de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

[Ballastage interdit](#)

7. Annexes

Carte VAC de l'aérodrome :

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/dvd/eAIP_19_FEB_2026/Atlas-VAC/PDF_AIPparSSection/VAC/AD/AD-2.LFOI.pdf